



Challenge France – Espagne 2017

Règlement du Défi Pau Arnos.

1. REGLES GENERALES

Dans le cadre du Challenge France-Espagne, le Moto Club Pau Arnos organise en collaboration avec Absolut'Moto Périgueux les 13 et 14 mai 2017 le « Défi Pau Arnos ».

Le « Défi Pau Arnos » est un événement sportif de motos de vitesse s'adressant aux pilotes amateurs voulant découvrir la compétition moto dans une ambiance conviviale.

Il comprend :

- Une épreuve chronométrée individuelle de 20 minutes,
- Une épreuve chronométrée individuelle type « course de côte » se déroulant sur $\frac{3}{4}$ du circuit,
- Une course de relais par équipe de 2 pilotes.
- Une épreuve de vitesse individuelle de 20 min ou 12 tours,

La participation est ouverte à tout pilote détenteur d'une licence NCO ou d'une licence « une manifestation ».

2. CATEGORIES

Tous les types de motos concourent dans la même épreuve sans distinction de cylindrée, de nombres de cylindres ou de puissance.

Les organisateurs pourront toutefois interdire l'accès à certains pilotes ou équipes s'ils estiment que ces derniers présentent un danger pour le reste des participants.

3. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront par équipe de 2 pilotes avec 2 motos distinctes et un assistant.

Toutes les demandes d'engagement seront effectuées sur ffm.engage-sports.com: Le montant de l'engagement est de 199 € par pilote soit 398 € pour l'équipe.

Les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles, cf. à l'arrêté d'homologation du circuit, et au plus tard le vendredi 28 avril 2017.

Au-delà de cette date, seuls les engagements sur place seront possibles au tarif de 260€ / pilote.

Pour tout forfait, un droit administratif de 50€ sera retenu.

Tout forfait après le délai de clôture des engagements (vendredi 28 avril 2017) et avant l'ouverture des vérifications administratives (jeudi 11 mai 2017) entraînera une pénalité de 120€ / pilote. Cette déclaration devra obligatoirement être faite par écrit, e-mail ou courrier. Après l'ouverture des vérifications administratives, les droits d'engagement ne seront ni remboursés ni reportés.

En cas de chute ou casse lors des sessions d'entraînement, aucun remboursement d'engagement ne sera possible, et ce même avec un certificat médical. De même en cas d'annulation de l'épreuve par décision fédérale aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Caution transpondeur : Le montant de la caution pour la location du transpondeur est fixé à 250€, à déposer, en chèque bancaire, auprès de l'organisme de chronométrage.

A l'issue des épreuves concernées, et au plus tard 30 minutes après, la caution sera restituée après réception-contrôle du boîtier et émargement du pilote.

En cas de dégradation, destruction, perte ou vol du transpondeur, le chèque de caution sera déposé à l'encaissement. Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution.

Le transpondeur sera placé à l'avant de la moto sur la fourche.

4. EPREUVES

Le weekend de course est organisé comme suit :

- Une séance de qualification individuelle de 20 minutes d'où le meilleur tour sera retenu.
- Une épreuve chronométrée individuelle sur $\frac{3}{4}$ du circuit type course de côte :

Les pilotes partent un par un de la ligne de départ pour un « 3/4 » de tour du circuit chronométré, la ligne d'« arrivée » se situant juste à la sortie du « Laguna Seca »- Poste 12. Les chronos seront pris grâce à des cellules infra rouges.

Pour ce faire, un premier groupe de 35 pilotes, par ordre de numéro de course, prendra place sur la grille de départ sur les emplacements déterminés par les organisateurs. Chaque pilote se tiendra prêt à s'installer au niveau de la ligne de départ dans l'ordre que les organisateurs leur auront donné au préalable.

Un départ sera donné toutes les 30 secondes.

Un deuxième groupe de 35 pilotes, par ordre du numéro de course, en fera de même à la suite.

- Une course de relais par d'équipe :

La grille de départ de la course de relais en équipe sera établie sur la base de la moyenne des chronos de qualification des 2 pilotes.

Le pilote le moins rapide de chaque équipe prendra le départ d'une course de 12 tours (approximativement 20 min)

A la fin du 7eme tour, un décompte des 5 derniers tours sera présenté aux pilotes.

A partir du 10eme tour (le panneau indiquant « 3 tours »), le pilote en course aura alors 3 tours pour rentrer au stand pour passer le relais à son coéquipier.

Si le relais n'est pas effectué dans cette fenêtre de 3 tours, l'équipage est disqualifié et ne sera donc pas classé. Le pilote N°2 pourra néanmoins finir sa course sans pénalité directe.

La vitesse dans la voie de décélération (endroit précis notifié lors du briefing) et dans la voie des stands sera limitée à **30 km/h** pour assurer un maximum de sécurité.

Les pilotes sur le départ seront installés le long des stands dans l'ordre de la grille de départ. Les motos auront le moteur coupé et seront béquillées. Les couvertures chauffantes seront autorisées jusqu'à la présentation du panneau « 3 tours » aux pilotes n°1. Elles devront être retirées dès-lors et laisser la voie des stands libre de tout encombrement. Seuls les pilotes n°2 seront autorisés à être présents sur la voie des stands à ce moment-là.

Le pilote sur le départ (n°2) attend le pilote alors en course (n°1).

Lorsque le pilote n°1 arrive, le pilote n°2 béquille la moto du pilote n°1 qui coupe le contact de sa moto.

Le pilote n°1 débéquille alors la moto au départ et le pilote n°2 prend son départ.

Chaque moto conserve son propre transpondeur. Il n'y a pas de transfert de transpondeur d'une machine à une autre.

Le départ de ces dernières se fera à une allure de 30 km/h dans la voie des stands jusqu'à la voie d'accélération (endroit précis déterminé lors du briefing).

Ils partent alors pour une course de 12 tours, finalisée par le drapeau à damiers.

Si un concurrent chute lors de la première partie de la course, son coéquipier pourra prendre le départ de la deuxième partie de la course mais en dernière position et ne sera pas présent dans le classement final.

- Une course individuelle :

Les grilles de départ seront déterminées grâce au chrono de chaque pilote lors de la séance de qualification les plaçant soit en finale A soit en finale B.

Chaque finale (A et B) se déroulera sur 20 minutes pour une course de vitesse traditionnelle

5. CLASSEMENTS

Chaque épreuve (qualification chronométrée, séance chronométrée type course de côte, course en relais par équipe, course de vitesse individuelle) donne lieu à classement et à l'attribution de points suivant la règle suivante :

1er	30 pts	8ème	13 pts	15ème	6 pts
2ème	24 pts	9ème	12 pts	16ème	5 pts
3ème	21 pts	10ème	11 pts	17ème	4 pts
4ème	19 pts	11ème	10 pts	18ème	3 pts
5ème	17 pts	12ème	9 pts	19ème	2 pts
6ème	15 pts	13ème	8 pts	20ème	1 pt
7ème	14 pts	14ème	7 pts		

Un podium scratch sera organisé sur la course relais par équipe ainsi que sur les épreuves de vitesse individuelle.

Le vainqueur du « Défi Pau Arnos » sera le pilote ayant cumulé le plus de points sur les 4 épreuves (qualification, « course de côte », vitesse individuelle, relais).

A l'issue de chaque course, les motos désignées par les officiels FFM seront placées en parc fermé et ne pourront le quitter sans l'autorisation du jury.

6. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives auront lieu :

- Jeudi 11 mai 2017 de 16h00 à 20h00
- Vendredi 12 mai 2017 de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00.

Les vérifications techniques auront lieu le

- Vendredi 12 mai 2017 de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00.

Tous les équipages devront obligatoirement présenter leur machine et leur équipement aux vérifications techniques.

Un contrôle sonomètre aura obligatoirement lieu pour toutes les machines à l'issue d'une des séances qualificatives, celui-ci ne devra en aucun cas dépasser 102 décibels.

7. PROCEDURES DE DEPART

La procédure de départ de la course 1 du relais par équipe et des courses de vitesse individuelle est celle prévue par l'article 3 des règles générales des courses nationales de vitesse.

Seuls les coureurs ayant accompli au moins un tour de reconnaissance seront autorisés à prendre leur position pour le tour de chauffe sur la grille publiée. En aucun cas, ils ne peuvent pousser leur machine directement sur la grille de départ.

Les coureurs qui ne vont pas sur la grille peuvent partir pour le tour de chauffe depuis la voie des stands. Ils pourront prendre leur place pour la course sur la grille de départ, mais seront pénalisés par un passage par la voie des stands.

S'ils n'effectuent pas ce passage par la voie des stands (dans les 5 tours), un drapeau noir leur sera présenté.

Si la Direction de Course ne peut pas présenter le drapeau noir, le pilote sera pénalisé d'une minute.

Il est interdit de ravitailler ou de changer de réservoir sur la grille.

8. PASSAGE PAR LA VOIES DES STANDS / STOP AND GO

La procédure est celle prévue par l'article 16 des règles générales des courses nationales de vitesse

9. ARRET DE COURSE / NOUVEAU DEPART / NEUTRALISATION

La procédure est celle prévue par l'article 6 des règles générales des courses nationales de vitesse.

10. FIN D'UNE COURSE ET RESULTATS

La procédure est celle prévue par l'article 7 des règles générales des courses nationales de vitesse.

11. RECLAMATIONS

Le dépôt de réclamation devra s'effectuer conformément à l'article 8 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

12. ASSURANCES

Le moto club Pau Arnos a contracté une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile en cas d'accident survenu pendant la manifestation, conformément à l'article R 331-30 et A 331-32 du code du sport.

13. OFFICIELS :

Les officiels seront ceux désignés par la Fédération Française de Motocyclisme. Le Directeur de Course, les Directeurs de Courses Adjoints, les Chronomètres et les Commissaires Techniques devront avoir satisfait à un séminaire fédéral, en cours de validité.

14. PRESCRIPTIONS GENERALES

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le jury de l'épreuve, conformément aux dispositions

du Code Sportif National de la FFM, de ses annexes et des règles générales pour les épreuves de vitesse. Si un pilote ayant dépassé sous drapeau jaune lève la main et reprend sa place, aucune pénalité ne lui est appliquée. Dans le cas contraire, un panneau jaune sera présenté au coureur sur la ligne d'arrivée, indiquant à celui-ci qu'il doit reculer du nombre de place(s) décidé(s) par la Direction de Course. Si le coureur ne s'est pas repositionné après que le panneau lui ait été présenté cinq fois, il sera pénalisé par un drapeau noir.

15. REMISE DE PRIX

Les podiums et la remise des prix seront organisés à l'arrivée de chaque épreuve.

16. RESPONSABILITES

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs accompagnateurs sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est rappelé que le respect d'autrui est une valeur primordiale du challenge France Espagne. Pour cela, nous vous demandons :

- De ne pas attiser les riverains ou autre personne dans le paddock
- De ne pas faire rouler de machine, quel que soit le gabarit de celle-ci, en échappement libre
- De ne pas faire de burn ou de rupteur dans les paddocks et sur la piste
- De ne pas faire de test de vitesse ou de freinage dans les paddocks
- De tenir les chiens en laisse
- Et de stopper tout bruit de moteur après 20h

Des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'épreuve pourront être prises.

17. VOIE DE DECELERATION, MUR DE CHRONOMETRAGE

Conformément à l'article 27 des règles générales des courses nationales de vitesse,

L'accès à la voie de décélération et à la zone de chronométrage est interdit aux enfants de moins de 16 ans, même accompagnés d'un adulte.

L'accès à la zone de chronométrage est exclusivement réservé aux personnes munies des passes PILOTE, CHRONOMETREUR/MECANICIEN.

18. STANDS

Conformément à l'article 28 des règles générales des courses nationales de vitesse,

Les stands sont accessibles sous l'entière responsabilité du locataire qui doit s'assurer que toutes les règles de sécurité sont respectées. Dans le cas où celle-ci ne le sont pas ou si un spectateur non autorisé traverse le stand et se rend sur la voie des stands le locataire sera considéré comme responsable et sa caution sera retenue.

Chaque équipe doit posséder dans son stand, à portée de la main, un extincteur. Celui-ci devra être d'une capacité minimum de 6kg pour les appareils à poudre de type A.B.C. ou polyvalente et de 2kg minimum pour les extincteurs de type CO² (neige ou mousse carbonique) efficace sur les feux d'hydrocarbures. (PAS D'EXTINCTEUR A EAU)

INTERDICTION ABSOLUE

- De fumer dans, derrière et devant les stands,
- D'amener un animal même attaché dans les stands,
- De stocker de l'essence (seul un derrick ou système de remplissage de 30 litres maximum sera autorisé. Le stock d'essence devra être mis dans le lieu protégé spécialement prévu à cet effet, à l'abri de tout risque d'incendie et proche d'un extincteur,
- D'utiliser barbecue, gazinière, matériel électrique produisant un arc électrique (perceuse, compresseur, meuleuse, poste à souder...). Tous ces matériels peuvent être utilisés derrière les stands, loin des stocks d'essence (minimum 5 mètres),
- De manipuler du carburant à moins de 3 mètres de couvertures chauffantes branchées. Ces dernières ne pourront en aucun cas se trouver branchées à moins de 3 mètres du derrick et ce à moins de 50 cm du sol,
- De vidanger sur le sol (prévoir un bac plat de 8 litres et en cas de salissure, le stand devra être nettoyé le plus vite possible),
- De remonter la voie des stands à contre sens sur la moto, moteur en marche durant les essais et la course,
- L'usage de tout appareil électrique filaire est formellement interdit.